

## En Auvergne-Rhône-Alpes, 350 000 inscriptions principales en enseignement supérieur : deuxième région étudiante de France

A la rentrée 2019, en Auvergne-Rhône-Alpes, on recense près de 350 000 inscriptions principales d'étudiants, ce qui en fait la seconde région étudiante de France<sup>1</sup>. Mais que recouvrent ces inscriptions ? Combien d'établissements cela concerne-t-il ? Au-delà des principales données de cadrage, cette note a pour objectif de préciser ce que l'on entend, en termes statistiques, par « enseignement supérieur ».

### ➤ Auvergne-Rhône-Alpes deuxième région étudiante

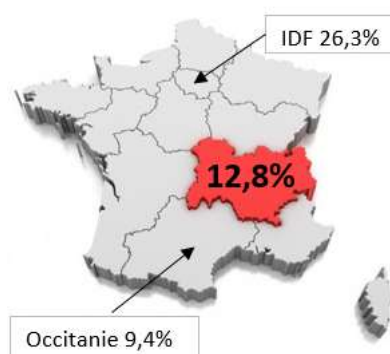
A la rentrée 2019, en région Auvergne-Rhône-Alpes, on compte 349 863 inscriptions principales dans l'enseignement supérieur (hors double inscriptions en CPGE et université) soit 12,8% des effectifs<sup>2</sup> de l'enseignement supérieur français. Deuxième région étudiante derrière l'Île-de-France et devant l'Occitanie, ses effectifs ont progressé de 2,1% entre 2018 et 2019, plus fortement qu'en moyenne nationale (+1,7%). Cette évolution est toutefois moins importante que celle de la rentrée précédente (+3,4%), portée par le boom démographique de l'an 2000 qui avait engendré une hausse du nombre de bacheliers en 2018. Le secteur public rassemble 78,4% des effectifs, proportion moins importante qu'au niveau national (79,4%). [Figure 1]

### ➤ Des inscriptions en forte progression

A la rentrée 2019, le nombre d'inscriptions augmente de 2,1% (+7 150 étudiants), cette augmentation est supérieure à celle de la France (+1,7%). Dans le secteur privé, les effectifs ont augmenté d'environ 8% en un an, cette augmentation est nettement supérieure à celle constatée au niveau national (+3,8%). Sur les cinq dernières années, on note une augmentation des inscriptions principales de 12,7% dans la région Auvergne-Rhône-Alpes contre 11,3% en France. Sur les dix dernières années, l'augmentation régionale est de 20,9%, là encore plus importante qu'au niveau national (17,7%). Sur cette même période, cette forte évolution

entraîne une augmentation de 0,3 point du poids de la région en France : il était en 2009 de 12,5%. [Figure 2]

### Figure 1 12,8% des inscriptions dans l'enseignement supérieur français



Champ : Région Auvergne-Rhône-Alpes – Enseignement supérieur  
Source : MESRI-SIES

Les évolutions sur le long terme doivent être lues en ayant conscience que l'on ne raisonne pas « à champ constant ». Ce champ a pu varier sur les dernières années compte tenu des opérations d'identification d'établissements manquants et d'extension de la couverture du système d'informations individualisé (auparavant fondé sur des données agrégées pour certains établissements) qui ont été mises en œuvre depuis la collecte 2016 – 2017. Sont principalement concernés des établissements publics ou privés hors tutelle du MESRI, écoles d'art et de commerce en particulier. Les évolutions entre les rentrées 2019, 2018 et 2017 sont, elles, liées à des augmentations d'effectifs : le champ n'a pas varié sur cette période.

<sup>1</sup> Dans toute cette note les données « France » font référence à la France métropolitaine et aux DOM.

<sup>2</sup> Pour des commodités d'écriture, on emploie indifféremment les termes « inscriptions », « étudiants », « inscrits » ou « effectifs » (cf. encadré p.3).

## ➤ Les universités rassemblent 60% des inscriptions

A la rentrée 2019, les universités de la région Auvergne-Rhône-Alpes comptent 209 609 étudiants inscrits, soit 60% des effectifs globaux de l'enseignement supérieur, proportion équivalente au niveau national. Sur les dix dernières années, les effectifs ont progressé de 15,3% soit 27 800 inscriptions supplémentaires.

Au sein des universités, on compte 17 633 inscriptions en DUT ce qui représente 8,4% des effectifs universitaires. Après avoir progressé de 2,8% à la rentrée 2018, les inscriptions sont en légère baisse en 2019. Toujours dans les universités, les formations d'ingénieurs comptent 4 069 inscrits, les IEP en accueillent 3 861.

Les « formations post-bac » regroupent 11,3% des inscriptions de l'enseignement supérieur de la région, 8,4% en STS et assimilés et 2,9% en CPGE. Les effectifs en STS et assimilés sont stables par rapport à la rentrée 2018, année au cours de laquelle des places avaient été créées pour accueillir les bacheliers nés en 2000. Les effectifs de ces STS sont en augmentation de 1,9% sur cinq ans et 3,7% sur dix ans. Les effectifs en CPGE sont en légère baisse par rapport à la rentrée 2018. Malgré cette baisse, les effectifs sont en augmentation de 3,7% en 5 ans.

Les « écoles de commerce gestion et vente », avec 29 800 inscrits, enregistrent la plus forte hausse en un an (+15%). Cette augmentation est nettement supérieure à celle du niveau national (+6,3%). Ce constat est identique sur les cinq dernières années où l'augmentation atteint 92% dans la région et seulement 48% en France. Ces établissements sont essentiellement privés en Auvergne-Rhône-Alpes.

Les formations d'ingénieurs sont dispensées dans les établissements sous tutelle du MESRI ou d'autres ministères et dans des écoles rattachées aux universités. Elles comptent 24 569 inscrits. Cet effectif est en progression de 2,2% en un an et de 18,7% sur cinq ans.

Les « autres écoles et formations » comptent plus de 50 000 inscrits, leurs effectifs enregistrent une augmentation de 5,8% en un an et de 19% sur cinq ans. Dans cette catégorie d'établissements on trouve des écoles de nature et de spécialisations très variées. Le secteur privé de cette catégorie rassemble 56% des inscriptions (cf. encadré ci-dessous et en fin de note). **[Figure 2]**

### Figure 2 une progression de 2,1% des inscriptions à la rentrée 2019

Inscriptions dans l'enseignement supérieur selon le type de formation (hors doubles inscriptions en CPGE)

	Rentrée 2019	Rentrée 2018	Evolution			Poids 2019 Région/France
			sur 1 an	sur 5 ans	sur 10 ans	
Universités	<b>209 609</b>	209 501	0,1%	6,6%	15,3%	12,8%
<i>dont DUT</i>	<b>17 633</b>	17 728	-0,5%	2,4%	1,9%	
<i>dont formations d'ingénieurs</i>	<b>4 069</b>	3 977	2,3%	19,8%	34,4%	
<i>dont IEP</i>	<b>3 861</b>	3 820	1,1%	15,6%	32,0%	
STS et assimilés	<b>29 322</b>	29 329	0,0%	1,9%	3,7%	11,2%
CPGE	<b>10 268</b>	10 306	-0,4%	3,7%	7,7%	12,1%
Formations d'ingénieurs	<b>24 569</b>	24 045	2,2%	18,7%	64,2%	14,7%
Ecoles de commerce, gestion, vente	<b>29 781</b>	25 904	15,0%	92,1%	101,9%	15,0%
Autres écoles et formations	<b>50 383</b>	47 604	5,8%	19,0%	25,6%	12,4%
<b>Région Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>349 863</b>	<b>342 712</b>	<b>2,1%</b>	<b>12,7%</b>	<b>20,9%</b>	<b>12,8%</b>
<i>France</i>	<i>2 725 291</i>	<i>2 678 662</i>	<i>1,7%</i>	<i>11,3%</i>	<i>17,7%</i>	

**Note :** L'ensemble ne correspond pas à la somme des lignes : les formations d'ingénieurs dispensées à l'université sont comptabilisées deux fois (dans les universités et dans les formations d'ingénieurs).

Pour les formations paramédicales et sociales comptées dans les autres écoles et formations – données 2018-2019

**Champ :** Région Auvergne-Rhône-Alpes – Enseignement supérieur (Cf : précisions dans encadré en page 1)

**Source :** MESRI-SIES

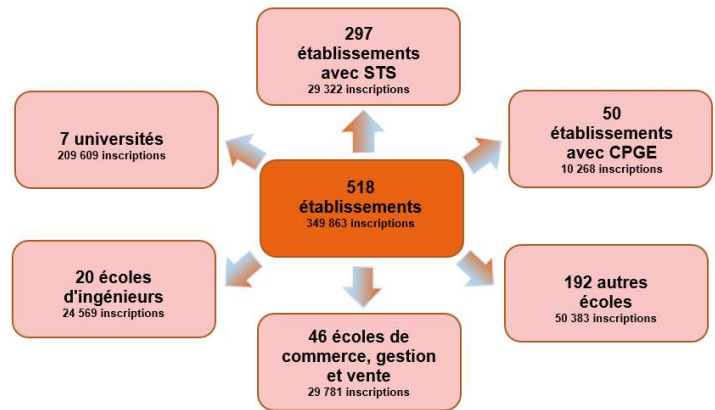
Afin de réaliser des comparaisons avec le niveau national ou les autres régions, les regroupements correspondent à ceux utilisés par le service statistique du ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation (MESRI - SIES). La catégorie « Autres écoles et formations » utilisée dans cette étude correspond donc à un regroupement d'établissements très divers et parfois présents dans une seule région. Sont ainsi regroupés sous cet item des établissements tels que l'ENS (2 102 étudiants), l'école nationale des impôts (1 964 étudiants), l'école nationale supérieure d'art (840 étudiants), la faculté catholique de Lyon mais aussi des écoles vétérinaires, les écoles de notariat... De prochaines « Notes du Siassepp » détailleront cette catégorie de manière plus précise.

### ➤ 518 établissements de taille, de nature et de spécialisation très variées

Les 349 863 inscrits dans l'enseignement supérieur au sein de la région académique sont accueillis dans 518 établissements. Il faut noter que, dans ce chiffre global, chaque établissement est compté une seule fois même s'il offre des formations de différents types (exemple : STS et CPGE).

Les universités sont au nombre de sept. Les étudiants suivant une formation en STS sont répartis dans 297 établissements publics et privés : ce sont principalement des lycées (y compris agricoles). Les CPGE sont réparties dans 50 établissements majoritairement publics. Les formations d'ingénieurs sont dispensées dans 20 établissements. Quatre sont rattachés aux universités, les autres étant indépendants. On dénombre enfin 46 écoles de commerce, gestion et vente. [Figure 3]

Figure 3 Nombre d'établissements selon le type de formation



**Note** : L'ensemble ne correspond pas à la somme des établissements selon le type de formation : un établissement est compté une seule fois lorsqu'il propose plusieurs types de formation (par exemple : un établissement proposant des STS et des CPGE est compté dans les établissements avec STS et dans les établissements avec CPGE).

**Champ** : Région Auvergne-Rhône-Alpes –enseignement supérieur  
**Source** : MESRI-SIES

## L'enseignement supérieur : comment compte-t-on ?

Le champ de l'enseignement supérieur est varié, tant en termes de structures que de parcours proposés aux étudiants. Il est donc délicat de traduire cette variété à travers des statistiques : cela impose des conventions de comptage et une précision de ce qui est entendu sous chaque appellation. C'est l'objet de cet encadré.

### • Etudiants ou inscriptions ?

Sont comptabilisés dans cette note les inscriptions principales dans une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation, ainsi que les préparations aux concours dans un établissement d'enseignement supérieur ou une formation post-bac dans un lycée. Les effectifs présentés correspondent donc aux inscriptions administratives et non aux personnes physiques. Pourtant, pour des facilités d'écriture, on emploie également les termes « effectifs », « étudiants » ou « inscrits ». Les inscriptions excluent les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013. En cas de double inscription dans un même établissement, seule l'inscription principale est comptée. Les inscriptions concernent tous les ministères de tutelle (enseignement supérieur, agriculture...) et tous les statuts de formation (apprentissage, à distance, continue...), sauf pour les lycées avec des formations post-bac et quelques établissements privés hors contrat où seuls les étudiants suivant une formation initiale sont comptés.

### • Sur quel champ ?

Toutes les structures accueillant des formations post-baccalauréat sont concernées. Les universités en premier lieu bien sûr, mais aussi toutes les structures de taille moins importante, publiques ou privées, sous et hors contrat. Ces dernières sont de nature et de spécialisation très variées : écoles d'ingénieurs, de commerce, d'art, d'architecture, écoles nationales supérieures, écoles vétérinaires, lycées accueillant des formations post-bac (CPGE, STS et assimilés ...). Lorsque l'on dénombre les établissements, chacun est compté une seule fois, même s'il propose différentes formations (ex d'un lycée avec des formations de STS et de CPGE). Dans la présente note, seuls sont comptés les établissements qui ont déclaré des effectifs à la rentrée 2019. (Cf encadré en page 1 à propos de l'évolution du champ).

### • Pourquoi si tard ?

Les inscriptions de la rentrée n dans les universités et écoles de formation sont transmises au ministère de l'enseignement supérieur à partir du 15 janvier de l'année n+1. L'ensemble des données est agrégé au niveau national, la cohérence est contrôlée et des retours, en particulier en cas de doubles comptes, sont parfois nécessaires vers les établissements. Au total, les académies sont destinataires des fichiers les concernant mi-juillet de l'année n+1. Ces données sont alors analysées, présentées et mises à disposition par les services académiques à partir de septembre n+1. Sur certains secteurs, en revanche, les données peuvent être fournies plus rapidement : c'est en particulier le cas des STS et des CPGE sous statut scolaire, dont les effectifs sont connus en même temps que ceux du 2<sup>nd</sup> degré, c'est-à-dire en novembre suivant la rentrée scolaire. Pour une question de cohérence, les données publiées ici font cependant toutes référence à l'année 2019, dernière année disponible pour l'ensemble du champ.

- **Comment sont regroupées les statistiques ?**

Les données sont présentées ici, comme au niveau national (cf « pour en savoir plus »), selon 6 catégories de structures.

**Les universités.** Il s'agit de l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université, ainsi que les préparations à la fonction publique.

**Les formations d'ingénieurs.** Il s'agit des étudiants inscrits dans une formation menant à un titre d'ingénieur ou d'ingénieur spécialisé, ou d'une école habilitée à délivrer un diplôme reconnu quel que soit le régime d'inscription, y compris les formations en partenariat.

**Les formations en écoles de commerce** recensent les inscriptions d'étudiants dans les écoles de commerce quel que soit le régime d'inscription dans une formation autre que préparant au BTS, DCG et DSCG.

**Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) :** Les effectifs d'étudiants inscrits en CPGE regroupent l'ensemble des étudiants sous statut scolaire des établissements publics et privés sous et hors contrat.

**Les sections de techniciens supérieurs (STS) et assimilés** regroupent les étudiants sous statut scolaire des établissements publics et privés sous et hors contrat. Les formations assimilées correspondent aux préparations au diplôme de technicien supérieur, au diplôme de conseiller en économie sociale et familiale, les classes passerelles, les classes de mises à niveau, les diplômes des métiers d'art et les diplômes nationaux des métiers d'art et du design.

**Les autres écoles et formations** comprennent les effectifs d'étudiants inscrits dans les instituts catholiques, les écoles nationales supérieures (ENS et ENSSIB), les écoles vétérinaires, les écoles de notariat, juridiques, de l'agriculture, du journalisme, de la communication, d'informatique, de tourisme, de secrétariat, de transport, de la culture, les préparations diverses post-bac, les formations post bac (DSSA, DCG et DSCG ...), les formations des écoles d'ingénieurs hors diplômes d'ingénieur, les écoles de santé et du social et autres écoles de spécialisations diverses ...

**Sources :** MESRI-SIES / système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par le MEN-MESRI-DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

**Champ :** Inscriptions étudiantes dans un établissement d'enseignement supérieur en France métropolitaine et DROM, hors inscriptions simultanées licence-CPGE. (Cf encadré en page 1)

**Pour en savoir plus :**

SIES – Note Flash du SIES n° 14 de juillet 2020 – « Les effectifs dans l'enseignement supérieur en 2019-2020 : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid153306/les-effectifs-dans-l-enseignement-superieur-en-2019-2020.html>

DEPP – Repères et Référence Statistiques 2020 (RERS) – Chapitre 6 : Les étudiants : <https://www.education.gouv.fr/reperes-et-references-statistiques-2020-1316>

SIES – Atlas régional des effectifs d'étudiants 2018-2019 : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid155035/atlas-regional-les-effectifs-d-etudiants-en-2018-2019-edition-2020.html>

DGESIP – Diagnostic territorial Auvergne-Rhône-Alpes : [https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Strater\\_-Stratom\\_2020/79/9/ARA\\_STRATER\\_2020\\_1363799.pdf](https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Strater_-Stratom_2020/79/9/ARA_STRATER_2020_1363799.pdf)

Directeur de publication : Olivier Dugrip, Recteur de Région Académique Auvergne Rhône-Alpes

Service Interacadémique de la Statistique de l'Évaluation de la Prospective et de la Performance (SIASEPP)

siasepp@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr

92, rue de Marseille - BP 7227 - 69007 Lyon Cedex 07

Rédacteur en chef : Pascal Arros

Auteur : Fabienne Gamet

ISSN : en cours